

L'Insecticide Klenze 3

SOLUTION

Prêt à utiliser

POUR ÉLIMINER LES ORGANISMES NUISIBLES ÉNUMÉRÉS À L'INTÉRIEUR DES BÂTIMENTS. POUR ÉLIMINER LES ORGANISMES ÉNUMÉRÉS SUR LES PLANTES ORNEMENTALES D'INTÉRIEUR ET D'EXTÉRIEUR.

COMMERCIAL

PRINCIP ACTIF: Perméthrine...0.25%

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,019% à titre d'agent de conservation

NO D'HOMOLOGATION 33989 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

CONTENU NET: 0.5 à 200 Litres

Eco-Cop Inc.
2800 Scotia Place, 10060 Jasper Ave.
Edmonton, Alberta, T5J 3V9
780 433 0274

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

L’Insecticide Klenze 3 contient de la perméthrine, un pyréthrianoïde synthétique qui permet de supprimer un large spectre d’organismes nuisibles. Ceux-ci sont énumérés dans les sections ci-après de la présente étiquette. La perméthrine fournit une action de choc rapide contre les organismes nuisibles indiqués. Bien que la perméthrine soit plus stable que les pyréthrines sur lesquelles elle est basée, elle se dégrade quand même sous l’effet des rayons ultraviolets du soleil. Par conséquent, sa rémanence est relativement courte en présence de la lumière du soleil; toutefois, quand elle est protégée du soleil, la perméthrine. L’Insecticide Klenze 3 a un effet rémanent sur les organismes ciblés. Dans les lieux d’utilisation précisés, afin d’améliorer l’efficacité de ce produit, appliquer directement sur les organismes ciblés dans la mesure du possible.

RESTRICTIONS :

- Comme ce produit n’est pas homologué pour la lutte antiparasitaire en milieu aquatique, NE PAS l’utiliser pour lutter contre les organismes aquatiques nuisibles.
- NE PAS contaminer les sources d’approvisionnement en eau potable ou en eau d’irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l’équipement ou de l’élimination des déchets.
- NE PAS appliquer ce produit si des personnes, des animaux de compagnie ou des animaux d’élevage sont présents. NE PAS appliquer sur la literie pour animaux de compagnie, des personnes, des animaux de compagnie, des animaux d’élevage ou des sources d’électricité.
- NE PAS permettre aux personnes, aux animaux domestiques, ni aux animaux d’élevage d’entrer en contact avec les sites traités avant que le produit pulvérisé n’ait séché complètement. Attendre au moins 4 heures après le traitement avant de laisser les animaux de compagnie retourner dans les sites traités ou d’y remettre les aquariums.
- NE PAS pulvériser sur quelque équipement électronique que ce soit, comme les radios, les téléviseurs, les ordinateurs. Ne pas utiliser ce produit sur de l’équipement électronique en raison du danger d’électrocution.
- NE PAS appliquer sur des surfaces susceptibles d’être touchées par des enfants, des animaux de compagnie ou des animaux d’élevage.
- NE PAS traiter le bois de chauffage.
- NE PAS appliquer dans les pouponnières, les chambres de patients, ni les chambres pour des personnes âgées ou personnes atteintes d’une invalidité.
- À moins d’indication contraire sur la présente étiquette, NE PAS appliquer sur les meubles, les matelas, le linge de maison, la literie d’animaux de compagnie, les jouets ou les vêtements.
- NE PAS laisser le brouillard de pulvérisation s’égoutter ni dériver vers des surfaces non ciblées.
- NE PAS appliquer au-dessus de la tête ni dans les endroits confinés sans porter un équipement de protection respiratoire et oculaire approprié.
- Utilisation à l’intérieur : Aérer les sites après leur traitement en ouvrant les portes et les fenêtres ou encore en utilisant des ventilateurs au besoin pour faciliter la circulation de l’air. Les systèmes de renouvellement de l’air ou de ventilation dont le bon fonctionnement a été confirmé peuvent aussi être utilisés.

- NE PAS appliquer sous forme de pulvérisation d'ambiance ni dans le cadre d'un traitement généralisé.
- NE PAS contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale. NE PAS pulvériser les aliments destinés à la consommation humaine ou animale ni leurs emballages. NE PAS appliquer dans une usine en pleine activité de transformation d'aliments destinés à la consommation humaine ou animale. NE PAS appliquer lorsqu'une installation de transformation des aliments destinés à la consommation humaine ou animale OU une zone de manutention des aliments destinées à la consommation humaine ou animale est en fonctionnement. Retirer tous les aliments exposés qui sont destinés à la consommation humaine ou animale du site à traiter. Ne pas utiliser dans les endroits où des aliments destinés à la consommation humaine ou animale sont préparés, traités, entreposés, manipulés ou servis. Retirer ou recouvrir les surfaces, l'équipement et les accessoires servant à la transformation des aliments destinés à la consommation humaine ou animale, ou les laver à fond après le traitement. Jeter tout aliment destiné à la consommation humaine ou animale ayant été contaminé par la solution pulvérisée.
- NE PAS appliquer sur des plantes destinées à la consommation humaine ou animale (par exemple, fruits, légumes, fines herbes) ou dans les zones où ces plantes sont cultivées

MODE D'EMPLOI:

L'Insecticide Klenze 3 est prêt à utiliser. Ce produit peut être appliqué avec le vaporisateur à gâchette ci-joint ou un vaporisateur commercial. Le diluant utilisé est de l'eau, et non du distillat de pétrole. BIEN AGITER AVANT L'EMPLOI.

COMMENT AMORCER ET ENTRETENIR VOTRE VAPORISATEUR À GÂCHETTE

1. Après avoir bien agité le produit, enlevez le bouchon du contenant et remplacez-le par l'ensemble tuyau et bouchon de vaporisateur. Serrez bien.
2. Tournez l'embout du vaporisateur d'un demi-tour dans le sens contraire des aiguilles d'une montre. Tenez le vaporisateur sous le niveau du contenant et amorcez-le en pompant la gâchette 10 à 15 fois, jusqu'à ce que le produit soit dispensé. Réglez l'embout à jet fin ou jet liquid.
3. Après chaque utilisation, lavez le vaporisateur et le tuyau à fond avec de l'eau. Retournez le tuyau et l'ensemble tuyau et bouchon au contenant et serrez-le fermement. Tournez l'embout en position fermé (OFF) et rangez-le au-dessus du niveau du liquide dans le contenant pour empêcher les fuites.

REMARQUE: Si le vaporisateur ne fonctionne pas adéquatement, enlevez l'embout et vérifiez l'ouverture et les trous dans le composant en caoutchouc pour découvrir les obstructions éventuelles. Vérifiez pour vous assurer que l'embout n'est pas en position fermé (OFF). Replacer l'embout, retournez l'ensemble tuyau et bouchon de vaporisateur au contenant et procédez.

COMMENT APPLIQUER LE PRODUIT À L'INTÉRIEUR : Appliquer comme traitement de périmètre à l'intérieur, comme traitement localisé ou comme traitement des fissures et des crevasses.

TRAITEMENT DES FISSURES ET DES CREVASSES : Application directe d'un produit dans les petites ouvertures qui s'observent à la surface d'une structure ou d'un élément ciblé. Cela ne

comprend pas le traitement des surfaces exposées. Les ouvertures étroites se trouvent généralement à l'emplacement des joints de dilatation, aux points d'entrée des services publics et le long des plinthes et des moulures.

TRAITEMENT DE PÉRIMÈTRE À L'INTÉRIEUR : Application d'un produit à l'intérieur sous la forme d'une bande d'une largeur inférieure à 0,3 mètre le long du périmètre d'une pièce, sur les plinthes et aux jonctions murs-plancher ou murs-plafond, et autour des cadrages des portes et des fenêtres.

TRAITEMENT LOCALISÉ : Application localisée d'un produit sur une superficie de moins de 0,2 m². Les sites des traitements localisés ne doivent pas se toucher. La surface totale des traitements localisés doit être inférieure à 10 % de la superficie totale d'une pièce.

POUR UNE UTILISATION À L'INTÉRIEUR SUR LES STRUCTURES SUIVANTES :

Maisons, hôtels, motels, hôpitaux (zones non destinées aux denrées alimentaires seulement), moyens de transport [autobus, bateaux, navires, trains, camions (vides)], usines de transformation des viandes* et des aliments*, pièces d'entreposage*, restaurants*, et autres endroits où les aliments sont traités*, installations de services publics et entrepôts :

*dans les établissements de manipulation des denrées alimentaires humaines et animales (tout endroit autre qu'une résidence privée où des aliments sont conservés, traités, préparés ou servis) : Les zones non destinées aux denrées alimentaires humaines et animales des établissements de manipulation de denrées alimentaires humaines et animales comprennent les aires à déchets, les cabinets de toilette, les siphons de sol où l'eau se déverse vers les égouts, les entrées et les vestibules, les bureaux, les vestiaires, les salles des machines, les chaufferies, les garages, les placards à vadrouilles et les aires d'entreposage des produits en conserve, en bouteille ou sous emballage. Les zones destinées aux denrées alimentaires humaines et animales des établissements de manipulation de denrées alimentaires humaines et animales comprennent les aires de réception, de service, de conservation d'aliments secs, froids, congelés ou crus, d'emballage (y compris de mise en conserve, en bouteille et en boîte), de préparation (p. ex. nettoyage, tranchage, cuisson, mouture) et de stockage de déchets comestibles, ainsi que les systèmes de transformation en circuit fermé comme les minoteries, les laiteries et les fabriques d'huiles comestibles et de sirops.

Toujours faire l'essai du produit sur une petite zone peu visible pour vérifier que le produit ne décolore pas ou ne tache pas les surfaces avant de procéder au traitement d'une zone entière. Vérifier si des taches apparaissent 30 minutes après l'application du produit. Ne pas appliquer sur la tapisserie, le papier peint ou des matières semblables, car le produit pourrait les tacher. Le traitement peut être répété après 7 jours uniquement si l'infestation persiste ou réapparaît.

POUR ÉLIMINER LES BLATTES, GRILLONS, PERCE-OREILLES, CLOPORTES COMMUNS ET ARAIGNÉES: Pulvériser sur les surfaces à l'intérieur des bâtiments ou les surfaces dans les moyens de transport, y compris les fissures et les crevasses dans les murs, les planchers et les plafonds, les ouvertures autour des tuyaux et les éviers et derrière les plinthes.

POUR ÉLIMINER LES THERMOBIES ET LÉPISMES ARGENTÉS : Retirer tous les objets avant de traiter les bibliothèques, les placards ou les autres endroits où sont rangés des vêtements, des jouets, des serviettes et d'autres articles. Pulvériser sur les fissures et les

crevasses dans les murs, les planchers et les plafonds, le long des plinthes et derrière celles-ci, les cadres de porte, les bibliothèques et les aires d'entreposage. Ne pas remettre les articles dans les bibliothèques et les lieux d'entreposage tant que le produit pulvérisé n'est pas sec.

POUR ÉLIMINER LES FOURMIS : Pulvériser sur les pistes, les nids et les points d'entrée autour des portes et des fenêtres, ainsi que les fissures et les crevasses dans les murs, les planchers et les plafonds.

POUR ÉLIMINER LES MOUCHES DOMESTIQUES : Traitement localisé seulement. Pulvériser le produit sur les surfaces internes des bâtiments autour des points d'entrée (p. ex. moustiquaires, portes, cadres de fenêtre), autour des luminaires et sur des parties localisées des murs, des planchers et des plafonds. Le produit tue les mouches domestiques qui se posent et rampent sur les surfaces traitées du bâtiment. Le traitement peut être répété après 7 jours uniquement si l'infestation persiste ou réapparaît.

POUR UNE UTILISATION SUR LES FLEURS ET PLANTES ORNEMENTALES D'INTÉRIEUR: À utiliser sur les plantes ornementales non destinées à l'alimentation humaine ou animale cultivées à l'intérieur, notamment dans les centres commerciaux et les bâtiments commerciaux. NE PAS utiliser sur des plantes ornementales cultivées en serre. Supprime les pucerons et les aleurodes sur la plupart des plantes. Utiliser suffisamment de pulvérisation pour couvrir tout le feuillage de la plante. Ne pas pulvériser jusqu'au point de ruissellement. NE PAS dépasser une dose de 49,2 mL de produit /m². Retirer les plantes infestées des espaces habitables avant l'application. Lorsque les feuilles sont sèches, les plantes peuvent être retournées à leur emplacement original. Utiliser soigneusement sur les fougères, les palmiers et les fuchsias. Il y a une grande variété d'espèces et de cultivars pour toutes les plantes, en particulier les oeillets, les chrysanthèmes et les roses; les plantes et les cultivars sont donc vulnérables à un plus grand nombre de dommages. Pour déterminer s'il occasionne des dommages aux plantes, pulvériser le produit sur quelques feuilles tel que décrit ci- dessus; attendre 24 heures, puis vérifier les dommages possibles. Le traitement ne doit être répété qu'après 7 jours, uniquement si l'infestation persiste ou réapparaît. NE PAS dépasser 2 applications par année.

POUR UNE UTILISATION SUR LES PLANTES ORNEMENTALES D'EXTÉRIEUR:

POUR ÉLIMINER LES INSECTES SUCEURS: Thrips visibles, cicadelles, pucerons, cécidomyies du rosier.

POUR ÉLIMINER LES INSECTES RONGEURS: Chenilles mangeuses de feuilles. Toxique pour les abeilles. Ne pas appliquer pendant la période de floraison de la culture. NE PAS appliquer sur des plantes destinées à la consommation humaine ou animale. Pour les insectes sur les asters, les azalées, les bégonias, les chrysanthèmes, les dahlias, les pieds d'alouettes, les glaïeuls, les iris, les œillets d'Inde, les pétunias, les roses, les mufliers, les conifères, les petits arbres à feuilles caduques, les arbustes et les vignes : Vaporiser soigneusement en effectuant de grands mouvements circulaires à une distance de 30 à 45 cm des plantes pour éviter de mouiller le feuillage. Une légère vaporisation tue les organismes nuisibles ciblés de façon efficace. Vaporiser seulement lorsqu'il n'y a pas de vent et à une température de moins de 32 °C. De préférence, ne pas vaporiser par ensoleillement direct, mais tôt le matin ou le soir. Utiliser avec prudence sur les jeunes plantes et les nouvelles pousses. Les organismes nuisibles ciblés doivent être atteints par le brouillard pour être tués. NE PAS dépasser une dose de 49,2 mL de

produit/m². Le traitement ne doit être répété qu'après 7 jours, uniquement si l'infestation persiste ou réapparaît. NE PAS dépasser 2 applications par année.

MISES EN GARDE :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Ne pas vaporiser sur les surfaces en plastique, les surfaces peintes ou vernies, ou directement sur l'équipement électronique comme les radios, les téléviseurs, les ordinateurs, etc. Nocif si avalé, inhalé ou absorbé sous la peau. Éviter le contact avec les yeux, la peau, les vêtements et éviter de respirer les vapeurs ou le jet de vaporisation. Pour toute application effectuée au moyen d'un pulvérisateur manuel à compression mécanique, porter une combinaison de coton par-dessus un pantalon, un vêtement à manches longues, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Pour les applications faites au moyen d'un autre équipement, porter un pantalon long, une chemise à manches longues, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes lors de l'application, du nettoyage et des réparations. Un respirateur approuvé par la CSA et une protection oculaire doit être utilisé lors de l'application du l'insecticide Klenze 3. Se laver à fond après l'application et avant de manger, de boire, etc.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les oiseaux. Toxique pour les abeilles. Toxique pour les arthropodes utiles. Limiter le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les insectes utiles dans les habitats situés à proximité du site d'application, comme les haies ou les terres boisées. La perméthrine peut avoir des effets sur les espèces d'arthropodes prédateurs et parasites utilisés dans les programmes de lutte intégrée, à l'intérieur du site traité. Une aire de refuge non pulvérisée d'au moins 1 mètre à partir du site d'application contribuera à maintenir les populations d'arthropodes utiles. Toxique pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées par pulvérisation directe, par dérive de pulvérisation ou par contact avec des résidus présents sur les feuilles, le pollen et le nectar des plantes cultivées et des mauvaises herbes en fleurs. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats situés à proximité du site d'application. Éviter d'appliquer le produit lorsque les abeilles butinent dans le couvert végétal contenant des mauvaises herbes en pleine floraison dans le site de traitement. Afin de réduire le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des sites traités, éviter d'appliquer ce produit sur une pente modérée ou forte, ou sur un sol compacté ou argileux. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. Le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et la rive du plan d'eau.

PREMIERS SOINS:

EN CAS D'INGESTION: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

L'exposition de la peau peut causer des effets temporaires (picotements, brûlure, démangeaisons, engourdissement). Traiter les symptômes. Administrer un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE:

Garder le produit dans un endroit frais et sec, loin des flammes nues et des sources de chaleur.

ÉLIMINATION:

Vider entièrement le contenant. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant inutilisable. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

ÉNONCÉS DE MARKETING FACULTATIFS

À base d'eau

Aucune odeur apparente

Contient des arômes de cèdre

Contient des arômes de d-limonène

Contient des arômes de lemongrass

Contient des arômes de citronnelle

Contient des arômes de eucalyptus

Contient des arômes de lavande

Contient des arômes de géraniole